



PROCES-VERBAL

Du Conseil Municipal du 20 mai 2026

Le conseil est convoqué le mercredi 20 mai 2026 à 20h, à la mairie.

Présents : MMES BERTHONNEAU, CALLEEUW, GAUTHIER, REBECHAUD, BUROT, DE KEATING-HART, DEROUARD, MM. BRUNET, NADAUD, LAVAUD, FORGET, FOURREAU, BILLAUD, BRAUX, GONCALVES,

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS AVEC PROCURATION :

- Au début de chaque séance, le Conseil Municipal nomme un membre de l'assemblée délibérante pour remplir les fonctions de secrétaires et ce, conformément aux dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. MME REBECHAUD ISABELLE est nommée secrétaire de séance.
- Après avoir fait l'appel nominal des membres du Conseil, le Maire s'assure que la majorité des membres en exercice est présente (hors procurations), conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents.
- Acte du Maire pris par délégation du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de la délibération du 20 mars 2026

- Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption.

Ordre du jour :

- ◆ 2026-05-001 : Transports scolaires : signature de la convention de délégation de la compétence Transports Scolaires en Deux-Sèvres
- ◆ 2026-05-002 : Redevance occupation domaine public GEREDIS 2026
- ◆ 2026-05-003 : Redevance de concession 2026 avec GRDF
- ◆ 2026-05-004 : Désignation des membres de la CCID (annule et remplace la délibération 2026-04-013)
- ◆ 2026-05-005 : Désignation des membres de la CLECT
- ◆ 2026-05-006 : Délibération pour les indemnités horaires pour travaux supplémentaires

2026-05-01 : Transports scolaires : signature de la convention de délégation de la compétence Transports Scolaires en Deux-Sèvres

Monsieur le Maire rappelle que la compétence transports scolaire est gérée par la région Nouvelle Aquitaine.

De ce fait, une nouvelle convention entre la région et la collectivité doit être prise pour la période du 1^{er} juin 2026 au dernier jour de l'année scolaire 2027-2028. Monsieur le maire fait lecture de la convention. Pour la sécurité des élèves de maternelles transportés, la commune de Sainte Verge peut mettre en place un accompagnateur sur toute la durée du service pour les véhicules de plus de 9 places, conformément au règlement régional des transports scolaires. La Région contribue financièrement à la prise en charge des frais de mise en place des accompagnateurs. Le montant du cofinancement de la Région, forfaitaire, sera de 3 750 € par an et par accompagnateur pour les écoles fonctionnant 5 jours par semaine.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de la compétence Transports Scolaires en Deux-Sèvres.

2026-05-02 : Redevance occupation du domaine public 2026 avec Gérédis

Comme tous les ans, les entités gérant les réseaux (gaz, télécom, électricité) transmettent à la commune les sommes à percevoir pour l'occupation du domaine public.

Gérédis, pour 2026, reversera à la commune 245 €.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le montant de la redevance versée par Gérédis, soit 245 €.

2026-05-03 : Redevance de concession 2026 avec GRDF

Monsieur le Maire expose qu'un contrat de concession a été signé avec GRDF concernant la distribution publique de gaz naturel prenant effet le 1/01/2021 pour une durée de 30ans.

Conformément à ce contrat, GRDF nous verse tous les ans une redevance de fonctionnement.

Pour l'année 2026, le montant de cette redevance s'élève à 1 531,80 €.

Il est proposé au conseil d'accepter le montant de la redevance 2026 versé.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le versement de la redevance 2026 pour un montant de 1 531,80 €.

2026-05-04 : Désignation des membres de la CCID (annule et remplace la délibération 2026-04-13 du 15 avril 2026) :

Monsieur le Maire rappelle que la commission des impôts, outre le maire ou un adjoint délégué, qui en assure la présidence comprend 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Il est présenté au conseil les noms des personnes proposées :

BERTHONNEAU Jérôme	26 route de Blanchard à Pichaud 79100 Ste Verge
BONNET Jacki	38 rue de Villeneuve 79100 Ste Verge
CHOQUET Alain	94 route de Blanchard 79100 Ste Verge
COULAIS Jean	12 rue des Lavois 79100 Ste Verge
FERRY Patrick	125 avenue Emile Zola 79100 Ste Verge
FOUQUET Alain	23 rue du Docteur Basset 79100 Ste Verge
GAUDINAU Michel	18 Pichaud 79100 Ste Verge
LEFIEVRE Philippe	68 rue de Belleville 79100 Ste Verge
MAITREAU Valérie	3 rue du Colombier 79100 Ste Verge
MARTIN Olivier	2 place de la liberté 79100 Ste Verge
NERBUSSON Marc	6 rue des Paraudières 79100 Ste Verge
ROINARD Jean-Marie	47 rue de Villeneuve 79100 Ste Verge
BILLAUD Dominique	66 rue de Docteur Basset 79100 Ste Verge
BRAUX Emmanuel	10 impasse des vignes 79100 Ste Verge
BUROT Isabelle	11 impasse des vignes 79100 Ste Verge
De KEATING HART Sophie	21 route de Sainte Verge 79100 Ste Verge
DEROUARD Céline	57 rue du Docteur Basset 79100 Ste Verge
FORGET Claude	88 rue du Docteur Basset 79100 Ste Verge
FOURREAU Denis	23 rue de Villeneuve 79100 Ste Verge
GAUTHIER Isabelle	26 rue des sources 79100 Ste Verge
GONCALVES Alexandre	70 rue de Belleville 79100 Ste Verge
LAVAUD Vincent	33 rue de la Gosselinière 79100 Ste Verge
NADAUD Sylvain	9 rue des chênes 79100 Ste Verge
REBECHAUD isabelle	24 rue de Villeneuve 79100 Ste Verge

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De présenter les noms ci-dessus pour la composition de la commission communale des impôts directs.

2024-05-05 : Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 Avril fixant à 2 le nombre de représentants de la commune de Sainte Verge au sein de la CLECT ;

Considérant que cette commission a pour rôle d'évaluer financièrement les transferts de compétences entre les communes et la communauté de communes ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De désigner les représentants suivants pour siéger à la CLECT :
 - o BRUNET Martial

- BERTHONNEAU Aline
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à l'Élu ayant délégation pour signer les pièces relatives à cette affaire.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De désigner les représentants suivants pour siéger à la CLECT :
 - BRUNET Martial
 - BERTHONNEAU Aline
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à l'Élu ayant délégation pour signer les pièces relatives à cette affaire.

2026-05-06 : Délibération instituant l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

La compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur. A défaut de compensation sous forme d'un repos compensateur, les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées. Néanmoins, seuls les agents relevant aux grades de catégorie C et B peuvent prétendre au versement d'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Il est rappelé que les heures supplémentaires ne peuvent excéder 25 heures par mois, sauf lors de circonstances exceptionnelles, sur décision de l'autorité territoriale.

Le versement des IHTS est alloué aux fonctionnaires, titulaires, stagiaires et le cas échéant aux agents contractuels de droit public.

Au sein de la collectivité, le grade susceptible de percevoir des IHTS est :

Filière	Grade	Fonctions ou service (le cas échéant)
Technique	Adjoint technique territorial	Service périscolaire et entretien des locaux

Il est donc proposé à l'assemblée :

- D'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) en faveur des agents susceptibles de les percevoir, dès lors que l'emploi occupé implique la réalisation effective d'heures supplémentaires et que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur, décidée expressément par l'autorité territoriale,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) en faveur des agents susceptibles de les percevoir, dès lors que l'emploi occupé implique la réalisation effective d'heures supplémentaires et que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur, décidée expressément par l'autorité territoriale,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Dates des réunions du conseil municipal :

- ◆ Vendredi 5 juin 2026 à 18h30
- ◆ Mercredi 8 juillet 2026 à 20h00
- ◆ Mercredi 9 septembre 2026 à 20h00
- ◆ Mercredi 14 octobre 2026 à 20h00
- ◆ Mercredi 18 novembre 2026 à 20h00
- ◆ Mercredi 9 décembre 2026 à 20h00
- ◆ Mercredi 13 janvier 2027 à 20h00
- ◆ Mercredi 10 février 2027 à 20h00

Questions diverses

Un propriétaire s'est plaint auprès d'une élue de devoir payer des impôts fonciers pour un petit studio qu'il ne loue pas mais qu'il utilise comme remise. En effet, la collectivité a pris depuis longtemps une délibération taxant les logements vacants. Il lui sera conseillé de se rapprocher des services des impôts pour demander la réaffectation du logement en remise.

A compter du 1^{er} septembre 2026, trois assistantes maternelles vont ouvrir une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) à Pompois. Il s'agira d'un association loi 1901 appelée « IL ETAIT UNE FOIS ». Une commission de sécurité est demandée par la PMI : elle est planifiée le lundi 20 juillet 2026 à 10h30. Cette nouvelle association demande donc qu'une subvention leur soit allouée. Elles sont également à la recherche de mobilier et de jouets pour enfants en bas âge. Monsieur le maire relaie donc cette information afin que les personnes qui pourraient leur donner puisse se signaler auprès de la mairie.

Monsieur le maire et Isabelle Rébéchaud ont rencontré un administré qui souhaite créer une association de pickleball. Ce sport est adapté à de nombreuses personnes et se pratique sur un terrain de tennis. Nous allons donc nous rapprocher de l'association de tennis pour étudier avec eux les modalités de partage possible du temps d'utilisation du terrain de tennis communal.

Une épreuve du championnat de France de Gravels aura lieu dans les Deux-Sèvres les 12 et 13 septembre 2026. Il passera sur la commune de Sainte Verge.

Monsieur le maire et les adjoints ont visité les locaux et le terrain de la Fraternelle, association Saint Vergeoise. Au regard de ses « revenus » et des impôts que l'association doit payer, elle n'est plus en capacité de conserver ce bien et a souhaité que la commune l'achète pour 1 € symbolique afin que cette association puisse poursuivre son activité sans avoir à supporter les charges. Les frais de notaire seraient à la charge de la collectivité. Un bail emphytéotique de 30 ans sera proposé à l'association La Fraternelle afin qu'elle puisse poursuivre son activité sereinement. Dans un premier temps, Monsieur le maire a demandé à un maçon de venir examiner ce bien afin de nous assurer qu'il n'y aura pas de danger pour les utilisateurs et de gros travaux à réaliser à court terme. Si la possibilité d'achat est confirmée, une délibération sera mise à l'ordre du jour du 8 juillet 2026.

Monsieur le maire informe le conseil que la parcelle achetée à Madame et Monsieur Moulon en 2024 a été partiellement nettoyée et défrichée. Nous allons désormais passer à la phase d'aménagement de cette parcelle située à côté du pâtis.

Monsieur le maire rappelle que Monsieur Grégory MUREAU, habitant de Sainte Verge, souhaite organiser une guigette à Blanchard. Il propose la date du 29 août 2026. Il faut valider les modalités de gestion des tables, chaises, bancs qui seront prêtés par la commune ou loués. D'autres points sont à vérifier : mise à disposition d'un compteur électrique, gestion des poubelles, arrêté de circulation...

Le dimanche 7 juin 2026, le Tuar Automobile Club organise une rencontre de 2 CV. Cette association thouarsaise a demandé à être reçue par Monsieur le maire....Suppression de texte original... Concernant le tarif de location de la salle Alcide d'Orbigny. Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que ces tarifs des salles ont été votés à l'automne dernier. L'ensemble des élus n'envisage donc pas de déroger aux demandes particulières.

Le City-Stade de Pompois est en service. Il est souvent utilisé mais il s'avère que des ballons sont régulièrement envoyés à l'extérieur. Au-delà des problèmes relationnels que cela génère avec le voisinage, cela met en évidence des problèmes de sécurité pour les enfants ou les jeunes lorsqu'ils vont les chercher sur la voie publique. La solution envisagée est de placer un filet sur toute la superficie du City-Stade. Le coût de l'opération est de 6500 € HT. En accord avec les élus, Monsieur le mairesuppression de texte... va donc signer ce devis.

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026. L'élection des grands électeurs de notre commune doit se faire impérativement le vendredi 5 juin 2026. Monsieur le maire propose d'annuler la réunion du conseil municipal prévue le 10 juin 2026 ...suppression de texte....et de convoquer au plus tard le 2 juin 2026 pour un conseil municipal le 5 juin 2026 à 18h30.

Monsieur le Maire et Claude Forget ont rencontré un responsable de l'association REAU, propriétaire d'un bien, rue du Docteur Basset. Son projet est de développer un centre d'accueil d'environ 120 personnes. Nous sommes dans l'attente d'un nouveau dépôt de dossier par cette association.

Monsieur le Maire a rencontré le Président de l'ACCA. Au niveau du département, les coûts liés aux dégâts du gros gibier sur les cultures sont de plus en plus importants et ont un impact sur les finances de l'association locale et sur le montant de la cotisation des adhérents dont le nombre diminue drastiquement. Il demande donc que le montant de la subvention soit relevé. Cela pourrait être envisagé sur le budget 2027. De plus, en accord avec le président de l'ACCA, Monsieur le maire souhaiterait que l'ACCA s'associe à la commune pour planter des haies. Il nous reste à trouver les lieux de plantation possibles. Il pourrait y avoir une aide financière quant à l'acquisition des plants.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 21h40.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Bout de terrain Sophie de Keating Hart à acheter

Point sur les projets d'investissement :

- Marie Calleuw souhaiterait s'investir sur un projet social. Elle propose d'élaborer un questionnaire à destination de la population afin d'identifier les habitants isolés et de définir s'ils ont des besoins particuliers (assistance pour les courses, réunions, lieu de rencontre autour d'un café, tiers lieu, bus)
- Aline Berthonneau souhaiterait que la cour de l'école soit végétalisée.
- Aline Berthonneau souhaiterait que les entrées de villages et du bourg soient embellies et que la place Maurice Martinon de Pompois soit refaite.
- Emmanuel Braux souhaiterait que la sécurité des rues Henri Bodin et du Gué au Riche soit améliorée
- Emmanuel Braux note que la circulation dans la rue de la mairie soit modifiée car les usagers vont très vite.
- Sylvain Nadaud rappelle : réfection toitures bibliothèque, aménagement du pâtis, aménagement de la place de la liberté.
- Marie Calleuw est surprise de voir des fenêtres à l'étage de la bibliothèque alors qu'il n'y a aucun accès.
- Deuxième tranche du lotissement de la Croix Camus.
- Aménagement de la parcelle située à proximité du cimetière (parcelles ODET) (bancs, ombre)
- Aménagement de la maison des associations / étage ➔ maison des jeunes
- Alexandre Gonçalves : repeindre les pistes cyclables rue des chênes et entretenir la voirie

Conseil de juillet : délibération personnel – fraternelle – appel d'offre -